

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011 - 2016 / N°57 Budget de fonctionnement 2015

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

- Mmes Anne Beck Thentz (excusée le 27.10)
 Lucette Schmutz (excusée le 13.10)
- MM. Olivier Barras, président (excusé les 29.09 et 13.10)
 Pierre-François Charmillot (excusé les 29.09 et 27.10)
 Michel Deruaz
 Christian Hay (excusé les 13.10 et 3.11)
 Olivier Paley, rapporteur

s'est penchée, en dates des 29 septembre, 13 et 27 octobre, 3, 10, 17, 20 et 24 novembre sur le présent préavis et a invité M. le Syndic Jean-Noël Goël, Mme. Byrnes Garelli et M. Denys Jacquet pour répondre aux questions de ses membres. Diverses informations complémentaires ont également été reçues par échange d'e-mail avec le Syndic. La commission remercie les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et pour les informations transmises.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat, la CoFin a procédé à l'examen des écarts des lignes budgétaires par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013; ainsi que des nouvelles lignes budgétaires.

Le projet de budget 2015 déposé par la Municipalité qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 200.522.- se basait sur l'acceptation de l'augmentation du taux d'imposition (PM56). Vu le refus du Conseil de modifier le taux d'imposition, les revenus des impôts doivent être revus à la baisse. Le compte IMPOTS (21) présente alors un déficit de CHF 1'979'998.-. Ceci fait l'objet du groupe d'amendements 1, basé sur les chiffres remis par la Municipalité concernant le poste 21. En outre, le Syndic a informé la CoFin que le point d'impôt affecté à la lutte contre le feu serait dorénavant utilisé pour l'amortissement de la caserne.

La Municipalité n'ayant pas établi de nouvelle version du budget, prenant en compte le refus du conseil d'augmenter les impôts, la COFIN a décidé d'orienter son travail sur la recherche d'économies et propose donc la série d'amendements ci-dessous afin de réduire le déficit.

Dans certains domaines, la CoFin n'a pas pu ou voulu apporter des amendements mais souhaite émettre des vœux pour les prochains budgets et comptes, ainsi que des recommandations ou pistes d'investigation pour la COGEST.

Commentaires sur les amendements proposés (tableau en annexe)

Il a été constaté que le budget présenté contient de nombreux reports de dépenses automatiques d'année en année qui ne sont plus pertinents ou qui concernent des événements non-récurrents.

Malgré la volonté affichée de la Municipalité de trouver des économies, des nouvelles dépenses ou des réserves trop importantes ont pu être constatées dans de nombreux comptes. La CoFin propose les amendements pour les comptes dont les justifications contenaient des forfaits en plus d'une liste détaillées de dépenses. (Amendements no 2,3, 4, 8, 14,15, 17)

A quelques occasions, il y a également été relevé que des dépenses prévues devraient faire l'objet d'études plus globales et de préavis séparés. La CoFin préconise ainsi que les dépenses liées aux diagnostics EPIQR fassent l'objet d'un préavis séparé qui montre au Conseil les sommes en jeu, les priorités et la planification proposées. En conséquence, les montants consacrés à ces diagnostics ont été supprimés du budget (compris dans les amendements no 2).

Afin d'apporter plus de transparence sur la gestion de la Commune, la CoFin propose que les engagements ou augmentation de poste fassent dorénavant l'objet d'un préavis donnant des justifications et des explications sur le nouveau cahier de charge. La CoFin vous propose donc d'amender le compte 1525.3011 CULTURE–EVENEMENTIEL Traitements (amendement no 6) et demande à la Municipalité de déposer un préavis pour l'augmentation de poste prévu dans ce compte.

Afin de tenir compte de l'acceptation du préavis no 55, la CoFin a réduit le budget du compte 1900,3111 INFORMATIQUE Machines/mobilier/matériel/logiciels (les charges comprises dans le budget ont été passée en investissement et activées). (Amendement no 9).

La solution informatique OFISA étant en fin de vie, la CoFin propose de freiner les achats de nouveaux modules et d'autres logiciels liés (amendements no 10, 11, 20) et invite la Municipalité à étudier son remplacement en cherchant des synergies avec d'autres communes.

Vœux

Imputation comptable : la CoFin ayant constaté quelques erreurs d'imputation comptable (par exemple l'achat de machine dans le compte «produits d'entretien» ou l'achat de logiciel dans un compte «Matériel ») souhaite que plus de rigueur soit appliquée dans l'imputation comptable.

Informatique : les sommes investies dans l'informatique semblent assez élevées par rapport à la taille de la commune. La CoFin souhaite que la Municipalité recherche des économies et des mesures d'efficience en particulier dans les contrats de sous-traitance et de maintenance, ainsi que dans les choix de logiciel.

Frais de gérance : certains frais de gérance pour des locations internes ou à des associations intercommunales ne semblent pas pertinents. Il est souhaitable que la Municipalité se penche sur le sujet.

ASPAIRE : la ventilation des dépenses de l'ASPAIRE dans le budget aussi bien que dans les comptes rend l'analyse compliquée. Afin de séparer les dépenses gérées par cette association et celle gérées par la Commune, la CoFin souhaite que les dépenses de l'ASPAIRE soient regroupées, comme celles de l'AIER, et le détail fourni en annexe.

Théâtre du Casino : les lignes budgétaires 1520.3185.0 et 1520.3653 ont été regroupés. La commission part du principe qu'un mandat de prestations a été établi afin de clarifier la situation.

Regroupement des bibliothèques intercommunales et scolaires : les explications fournies à la CoFin n'ont pas été très claires concernant la gestion et les dépenses qui augmentent malgré le regroupement. La CoFin souhaite que la Municipalité cherche activement des synergies.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande à l'unanimité de ses membres Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis municipal 2011-2016 / N° 57 du 23 septembre 2014,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

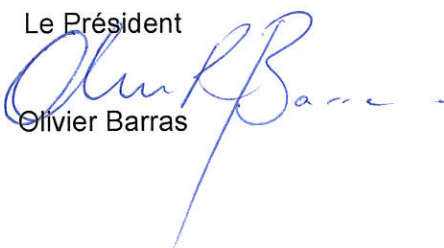
considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour, *2015*

- Adopte le budget 2014 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de CHF 1'584'549.-.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 23 novembre 2014

Le Président



Olivier Barras

Le Rapporteur

Olivier Paley